



LA VIGILANTE

DEUXIÈME ANNÉE
BIMESTRIEL
AVRIL 2004
N°10

APEF asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles • tel : 02 250 37 85 • courriel : la.vigilante@apefasbl.org

Lettre d'information interne des Fonds sociaux. Responsable rédactionnel : B. De Backer. Reproduction autorisée avec mention de la source

LA VIGILANTE est une lettre d'information émanant de la « cellule études » créée, au sein de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF asbl), par les Fonds « Emploi et Formation des Groupes à Risque » du secteur non marchand francophone et germanophone. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses rédacteurs.



Déjà parus : mai 2002 ([La supervision dans tous ses états](#)), septembre 2002 ([La validation des compétences](#)), novembre 2002 ([La déformalisation de la formation](#)), janvier 2003 ([Le déclin de l'institution](#)), mars 2003 ([Recherche et action sociale](#)), mai 2003 ([L'accord général sur le commerce des services – AGCS](#)), juillet 2003 ([Les psychanalystes tirent la sonnette d'alarme](#)) septembre 2003 ([Les relations collectives dans le secteur non marchand](#)), novembre 2003 ([Formation et développement personnel, des dérives sectaires ?](#)), janvier 2004 ([Accord interprofessionnel français sur la formation tout au long de la vie](#)). Les **SUJETS** indiqués entre parenthèses constituent les **THEMES EDITORIAUX** traités dans chacun des numéros. Ces derniers peuvent être obtenus par courrier électronique (format PDF), sur simple demande auprès du [responsable rédactionnel](#).

Les textes [en couleur bleue et soulignés](#) sont des liens externes (site Internet, adresse courriel). Il suffit de cliquer dessus pour accéder à l'adresse référencée - si du moins votre système informatique le permet.

Toute réaction (complément d'information, critique négative ou positive, etc.) au contenu de cette lettre est bienvenue. Cliquez sur l'adresse du responsable rédactionnel pour lui envoyer un message.

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

1. L'irrésistible montée du TUTEUR

2. ACTUALITES : Saga des communiqués de presse, Relais sociaux, Evaluation et statistiques en Wallonie, Code du logement

3. Vu de FLANDRE : Homosexualité à l'école, Accueil de l'enfance, Aide aux détenus, Validation des compétences, Mangez des fruits !

4. DOCUMENTS et liens : Le tutorat dans l'enseignement et la formation, Les carnets de l'éducateur, Vieillir à Bruxelles..

5. TRAVAUX en cours et en projet : Bien peu de choses sur ce que vous que avez toujours voulu savoir sur l'APEF et ses œuvres - hormis le Plan Tandem...



Johan Amos Comenius

1. L'irrésistible montée du TUTEUR

Depuis le milieu des années 1980, avec le développement de projets de formation en alternance, le tutorat est un thème de plus en plus présent dans le champ de la formation professionnelle initiale et continuée, ainsi que de l'insertion socioprofessionnelle. Succédant de manière lointaine au compagnonnage qui avait vu le jour avec la construction des cathédrales, le tutorat en MILIEU DE TRAVAIL peut se pratiquer de manière spontanée ou organisée, voire instituée quand il est soumis à des réglementations des autorités de tutelle. C'est le cas notamment dans le cadre des écoles secondaires et des entreprises, obligatoirement

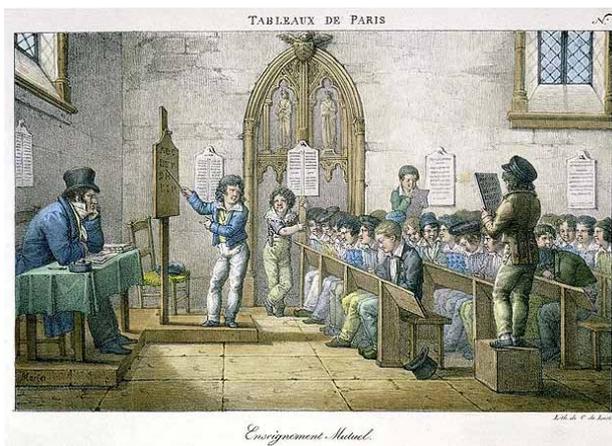


liées par une « convention de stage » depuis 1999. Mais l'on oublie trop souvent que le tutorat s'est d'abord développé dans le MONDE SCOLAIRE, et ceci dès l'aube des temps modernes. Il est dès lors utile de faire un petit détour par l'école pour mieux comprendre sa raison d'être dans le monde du travail, car c'est d'une certaine façon l'univers de la production des biens et services qui s'est mis à l'école de l'école, au point de lui ravir certaines attributions...

Des pères aux pairs

Il n'est sans doute pas inutile d'apprendre ou de rappeler au lecteur que le terme « tuteur » signifie à l'origine « défenseur, protecteur, gardien ». Sa première acception en langue française est juridique et désigne « celui qui est chargé légalement de veiller sur un mineur, de gérer ses biens et de le représenter dans les actes juridiques ». Le tuteur est donc au départ UN SUBSTITUT DU PERE, dans les sociétés où l'autorité parentale s'identifie à celle du « pater familias ». L'usage de ce terme dans le domaine de l'enseignement, plus récent, découle de ce sens originel : en l'absence ou à défaut du professeur (que l'on appelait Maître), c'est le tuteur qui est chargé d'assurer la fonction d'enseignement et d'éducation. Ainsi, à partir du XVII^e siècle, plusieurs expériences de tutorat scolaire sont mises en place dans la foulée de l'œuvre du grand pédagogue utopiste tchèque [COMENIUS](#) (Jan Amos KOMENSKY) auteur de la célèbre maxime : « Qui enseigne aux autres s'instruit lui-même ».

Les modèles qui se sont développés de l'Ancien Régime à la fin du XIX^e siècle, notamment dans le cadre de l'éducation populaire, sont souvent très structurés et hiérarchisés, voire militarisés. Ainsi, les Frères des écoles chrétiennes du XVII^e siècle, inspirés par Charles DEMIA, subdiviseront les classes en divisions où opéreront, en sus du maître, des tuteurs nommés répétiteurs, officiers, observateurs et admoniteurs. Bref, la petite société scolaire est à l'image de la grande (ou de ce que l'on souhaite qu'elle soit) : hiérarchisée, inégalitaire, disciplinée et religieuse. L'on retrouve d'autres projets de ce type comme l'école de PAWLET, elle aussi très militarisée (avec uniformes et grades) et faisant un appel encore plus grand à la fonction tutorale, le « monitorat ». Dans certains cas, le tuteur est appelé « le ministre du Maître », ce qui indique bien le lien de subordination existant entre les différents protagonistes de la



Enseignement Mutuel : la transmission

relation tutorale. Le mot ministre désigne en effet (à cette époque du moins...) « celui qui est chargé d'exécuter une tâche pour le service de quelqu'un, d'accomplir le dessein d'autrui ». Le tuteur est donc au Maître ce que le ministre est au Roi - ce qui nous renvoie au sens originel du mot tuteur, soit le substitut du Père. Le sens et le savoir viennent d'en haut, à charge du Maître de le transmettre directement ou par l'intermédiaire de ses ministres...

D'autres projets, parfois plus laïcs que ceux des Frères, iront dans le même sens, même si le référent religieux est moins prégnant. C'est notamment le cas de l'Enseignement Mutuel développé d'abord en Angleterre, puis en France au XIX^e siècle. Ici également, la subdivision hiérarchique des classes et des élèves-tuteurs est la règle, le modèle très structuré, même si c'est l'esprit de la Révolution de 1789 qui a insufflé son projet d'un plan général d'éducation pour tous, porté par une association laïque qui souhaite « répandre les lumières ». Le tutorat est une pièce maîtresse du projet, comme son nom l'indique, et les tuteurs appelés moniteurs sont subdivisés en moniteurs généraux, moniteurs particuliers et conducteurs (chargés de la discipline). L'enseignement est hyper-codifié, ponctué de coups de sifflet et autres sonnettes, l'éducation morale et civique très valorisée. Que l'école soit laïque ou religieuse, nous sommes dans le MODELE TRANSMISSIF. Le tutorat est dans ce contexte un moyen permettant de diffuser le savoir, d'assurer la socialisation et de maintenir la discipline, avec la participation active des élèves. Il opère littéralement comme courroie de transmission, comme intermédiaire entre le maître et l'élève.



Le succès des différentes formes d'enseignement mutuel dans l'Europe de la révolution industrielle tient à différents facteurs conjugués : économiques, sociaux et pédagogiques. Face aux besoins croissants en matière d'éducation, le recours au tutorat permet de pallier le manque d'enseignants et de personnel d'encadrement, de faire fonctionner l'école avec un minimum de moyens financiers. Il permet par ailleurs, en créant une société scolaire très structurée et hiérarchisée, de reproduire l'ordre social au sein de l'école, d'assurer l'autorité des maîtres et d'inculquer des valeurs morales et civiques. Enfin, *last but not least*, le recours au tutorat est également légitimé par des raisons d'ordre pédagogique : les élèves sont davantage impliqués, activés et motivés. L'apprentissage s'en trouve amélioré et la transmission des connaissances rationalisée.

Durant le siècle qui suivra, les modèles pédagogiques vont se transformer profondément, de même que les conceptions de la socialisation. Le tutorat en subira bien entendu l'impact. A travers les travaux de



Ecole Montessori: l'expérience

pionniers utopistes et libertaires et des pédagogues bien connus comme l'Américain DEWEY, le Français CLAPAREDE, l'Italienne MONTESSORI, sans oublier FREINET ou DECROLY, c'est toute la conception de l'école qui se trouve littéralement renversée. Pour faire court, le modèle transmissif axé sur le Maître laisse progressivement la place au MODELE INTERACTIF centré sur l'élève, donnant une importance capitale à l'expérimentation et à la construction pédagogique.

L'école traditionnelle est perçue comme une entreprise de dressage où les capacités créatrices et les besoins de l'élève-objet sont brimés, où la hiérarchie brime la solidarité et l'égalité¹. Il

convient dès lors de recentrer l'école nouvelle sur l'enfant-sujet et de stimuler sa créativité, son autonomie et sa socialité. Dans ce contexte, on le comprendra, le tutorat sera valorisé d'une manière toute différente. Plutôt que d'être une courroie de transmission, il est conçu comme une entraide et un accompagnement individualisé, dans le cadre d'un processus éducatif qui se veut « sur mesure », au sein d'une communauté scolaire qui doit fonctionner de manière démocratique selon les principes du *self government*. De Maître, l'enseignant devient « chef d'orchestre », impulsor, éveillé et animateur de la communauté scolaire démocratique.

La notion d'interaction devient dès lors centrale, ainsi que celle d'expérience, comme l'Américain DEWEY le soulignera fortement, lui qui concevait l'éducation comme « une reconstruction continue de l'expérience ». En poussant les choses jusqu'au bout de leur logique, on peut avancer que le Maître a désormais laissé la place à l'expérience comme source du savoir, ce que résume bien l'expression « learning by doing ». Comme l'affirmait MONTESSORI, l'enfant devient « l'ouvrier de sa propre personnalité » et il faut dès lors élaborer un dispositif permettant le développement de ce constructivisme pédagogique.

L'entraide réciproque, la coopération entre les élèves au sein de la « république scolaire », l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité, le partage de l'autorité, la stimulation de la créativité, la socialisation dans de petits groupes de pairs... seront les arguments invoqués pour développer le tutorat dans « l'école nouvelle ». Nous nous situons donc - de manière idéaltypique bien sûr - aux antipodes des moniteurs de l'enseignement mutuel. De manière significative, les projets les plus radicaux conduiront à la disparition de l'enseignant (le Maître étant déjà passé à la trappe) qui ne sera plus que l'animateur du groupe d'élèves. Les élèves seront donc conduits à assumer une part de la fonction enseignante en étant tuteurs à tour de rôle. Une des grandes modifications contemporaines de la fonction réside dans son « horizontalisation »,

¹ On en trouve un témoignage saisissant dans *Le monde d'hier. Souvenirs d'un Européen*, de Stefan ZWEIG (1944) : « L'école était une froide machine à enseigner, jamais réglée sur l'individu (...) en huit ans, jamais un professeur ne nous a demandé ce que nous désirions personnellement étudier, et nous étions totalement privés de ces encouragements (...). Ils étaient installés sur leur chaire surélevée, nous étions en bas, ils nous interrogeaient, nous devions répondre, là se bornaient nos relations. Car entre le maître et ses élèves, entre la chaire et les bancs, entre le haut et le bas – séparations bien visibles – il y avait l'invisible barrière de "l'autorité", qui empêchait tout contact ».



comme le laisse entendre le terme d'accompagnement souvent utilisé à son propos. Il est frappant, de ce point de vue, de constater la présence dominante des images illustrant la fonction tutorale aujourd'hui, montrant deux individus côte à côte, devant un établi, un ordinateur ou un bureau.

Nous sommes donc progressivement passés, pour schématiser, d'un TUTORAT VERTICAL DE TRANSMISSION à un TUTORAT HORIZONTAL D'INTERACTION, d'un tutorat par les pères (leurs substituts, plus exactement) à un tutorat par les pairs. On ne peut dès lors isoler la problématique du tutorat de celle de la socialisation en général, des modifications dans la structure de celle-ci se répercutant dans la mise en œuvre de celle-là. Les pédagogues et les réformateurs qui ont valorisé et conceptualisé le tutorat l'ont d'ailleurs toujours associé à des considérations sociales et politiques.

A côté de ces transformations radicales et parfois utopiques de l'école nouvelle, le tutorat se développera également de manière plus pragmatique dans la seconde partie du XX^e siècle. C'est surtout aux Etats-Unis et dans les pays anglo-saxons que les vertus du *Learning Through Teaching* (LTT) connaîtront une large diffusion, plus axée sur l'apprentissage que sur l'enseignement. Sa principale motivation résidera dans les vertus pédagogiques de la fonction tutorale *pour le tuteur*, selon le principe (COMENIUS) que « les enfants apprennent davantage en enseignant à d'autres enfants ».

De nombreux programmes basés sur le LTT seront mis en œuvre aux USA, notamment pour lutter contre l'échec scolaire. Dans ce contexte, ce ne sont pas que les « bons élèves » qui sont appelés à devenir tuteurs, mais aussi ceux qui sont en difficulté. Dans la mesure où il produit des effets identitaires (estime de soi, sentiment de responsabilité) et développe les capacités d'apprentissage, le tutorat apparaît comme un bon vecteur de lutte contre l'échec scolaire. Par ailleurs, dans certaines écoles dont le public est d'un milieu socioculturel très différent de celui des enseignants, le tuteur sera parfois plus efficace par sa proximité culturelle avec le tutoré. Enfin, comme dans d'autres expériences dont nous avons parlé, la fonction tutorale permet à la fois d'individualiser l'enseignement et de solidariser une communauté scolaire.

D'un autre côté, ce mouvement plus pragmatique s'intéressera également aux effets du tutorat sur les tutorés, et notamment aux conditions d'une bonne pratique tutorale. Pour que des effets bénéfiques (en termes d'apprentissage, de socialisation...) se fassent sentir chez les élèves, il apparaît nécessaire de structurer le tutorat et de préparer les tuteurs à l'exercice de leur rôle, ce qui suppose l'acquisition de certaines compétences techniques et pédagogiques.

Le tutorat en milieu de travail

Ce type de tutorat a connu une croissance considérable au XX^e siècle, notamment par le biais de la formation par alternance qui réunit le monde de l'enseignement et celui de la production. L'approche COMPÉTENCE a également gagné en importance, ce qui n'a pu que favoriser des modes d'apprentissage en situation ou milieu de travail. Enfin, les transformations des processus d'apprentissage examinés plus haut au sujet de l'école ont également exercé un impact : centrage sur l'apprenant et implication active de celui-ci, importance de l'expérience et de l'interactivité, pédagogie constructiviste, etc.

C'est dans les années 1980 que le terme de tutorat a été introduit dans le monde du travail, au point de devenir un thème « omniprésent » des années 1990 alors qu'il n'était jusque là utilisé que dans le monde scolaire. Sa particularité est d'articuler l'école et l'entreprise dans un projet de formation professionnelle. Il s'agit de loin de la forme la plus développée de tutorat aujourd'hui, le rapprochement entre le monde du travail et celui de la formation ne pouvant qu'encourager son développement, sans parler d'une diminution des moyens accordés à l'enseignement qui sont, dans certains cas, contemporains d'un développement des stages en entreprises. Par ailleurs, le tutorat dans les entreprises et les organisations concerne également les nouveaux travailleurs embauchés, ainsi que ceux qui se trouvent engagés dans un mouvement de développement de leur qualification.

Pour reprendre les termes de J.-M. BARBIER, le tutorat en milieu professionnel est « l'ensemble des activités mises en œuvre par des professionnels en situation de travail en vue de contribuer à la production où la transformation des compétences professionnelles de leur environnement, jeunes embauchés ou salariés en poste engagés dans un processus d'évolution de leur qualification »².

² In BARBIER, *Tutorat et fonction tutorale : quelques entrées d'analyse*, Recherche et Formation, 1996, 22, 7-20 cité par BARNIER, *Le tutorat dans l'enseignement et la formation*, 2001.



Par conséquent, l'on peut distinguer QUATRE TYPES DE TUTORAT en milieu de travail :

1. celui des élèves stagiaires, que l'on nommera tutorat de FORMATION dans la mesure où il prend place dans le cadre d'un dispositif de formation ;
2. celui des personnes peu qualifiées dans des dispositifs d'insertion, que l'on nommera tutorat d'INSERTION ;
3. celui des jeunes ou nouveaux embauchés, que l'on appellera tutorat d'INTEGRATION car visant à intégrer un travailleur dans son nouveau milieu de travail ;
4. celui qui accompagne la transformation des compétences de travailleurs dans un processus d'évolution professionnelle individuel ou collectif, soit le tutorat de DEVELOPPEMENT.

J.-J. BORU, sur base d'une longue expérience de développement du tutorat au niveau de diverses branches professionnelles et d'entreprises en France, propose³ quant à lui de bien différencier « tutorat », « tuteur » et « fonction tutorale », ceci au sein de ce qu'il nomme « l'entreprise tutrice ». Trop souvent, nous dit-il, les représentations tentent à *réduire le tutorat à la relation duelle* entre « un jeune inexpérimenté et un aîné en maîtrise de son domaine professionnel », alors que le rôle joué par l'organisation est très important. Il distingue dès lors trois types de tutorat : SPONTANE, INSTITUTE et ORGANISE.

Le TUTORAT SPONTANE est celui qui se pratique dans presque tous les milieux professionnels dans le cadre des interactions entre travailleurs, apprenants et employeurs. C'est l'exemple même du tutorat informel, non reconnu dans l'entreprise ni par une réglementation extérieure. Les travailleurs impliqués ne sont pas nécessairement identifiés comme tuteurs, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne soient pas efficaces.

Le TUTORAT INSTITUTE fait lui l'objet d'une réglementation, souvent dans le cadre d'une formation par alternance ou d'une formation initiale comprenant des heures de stage. En Belgique, c'est le cas de la « convention de stage » instaurée en 1999 et rendant obligatoire la désignation formelle d'un tuteur au sein de l'entreprise ou de l'organisation. Cependant, comme le souligne BORU et comme nous l'avons constaté dans certains secteurs, ce tutorat peut être « formel » au sens de « pour la forme », soit n'être qu'un « tutorat de papier » dont la pratique n'est pas plus élaborée qu'un tutorat spontané.

Le TUTORAT ORGANISE, quant à lui, s'inscrit dans la structure formation d'une entreprise ou d'une organisation apprenante et incarne donc la fonction tutorale de celle-ci (et non pas du seul tuteur). Elle suppose donc une reconnaissance effective du travail tutorial, ce qui implique notamment une formation au tutorat, des moyens supplémentaires accordés aux tuteurs, une articulation avec les niveaux hiérarchiques et une mise en cohérence avec les autres fonctions de l'entreprise. Bref, l'organisation est pensée à la fois comme un lieu de production de biens ou services et de compétences. Pour reprendre les termes de l'auteur : « Le tutorat organisé permet de passer d'une logique de simple reproduction du travail avec faible dimension formative à une logique de construction de compétences conjointement à la production de travail ».

En ce qui concerne le tuteur, BORU souligne que l'ensemble du tutorat organisé en entreprise se réduit rarement à une seule personne. Il distingue le TUTEUR OPERATIONNEL qui agit au niveau de la situation de travail, le TUTEUR RELAIS qui se situe au niveau du service ou de l'unité de production, et éventuellement le RESPONSABLE DU TUTORAT qui agit au niveau de l'entreprise. Le tutorat peut tantôt répondre aux besoins internes de l'entreprise (tutorat d'intégration ou de développement) ou à des besoins externes (tutorat de formation et d'insertion).

Causes transversales de développement du tutorat

Au-delà des développements plus ou moins séparés du tutorat dans ces deux lieux d'exercice privilégiés que constituent l'école et l'entreprise (marchande ou non marchande), il apparaît clairement que des facteurs transversaux plus ou moins convergents expliquent sa croissance et sa reconnaissance contemporaine⁴, ceci quel que soit le milieu de mise en oeuvre. Comme le souligne l'éditorial de la revue

³ BORU J. J., *Du tuteur à la fonction tutorale : contradictions et difficultés de mise en oeuvre*, Recherche et Formation, « La fonction tutorale dans les organisations éducatives et les entreprises », 22, 1996

⁴ On pensera notamment à l'accord national interprofessionnel français sur la formation tout au long de la vie, signé le 20 septembre 2003, qui prévoit un développement de la fonction tutorale. Voir LA VIGILANTE n°9.



Recherche et formation consacrée au tutorat⁵, « cette croissance et cette reconnaissance s'inscrivent dans des tendances plus larges d'évolution de la formation initiale et continue, faisant écho elles-mêmes à des mutations durables affectant les organisations ».

Tout d'abord, L'INDIVIDUALISATION des parcours dans le champ social se manifeste également dans l'enseignement et la formation, ce qui induit des pratiques plus centrées sur la singularité de l'apprenant. Associée à l'implication active de celui-ci dans son processus d'apprentissage, elle débouche souvent sur des pratiques d'accompagnement sur mesure, dont le tutorat constitue une des expressions, avec le coaching, la supervision, etc.

La valorisation des habiletés professionnelles en termes de COMPÉTENCES, et singulièrement de capacité de résolution de problèmes (ce que certains appellent la compétence ou la meta-compétence), encourage des formations en situation de travail, ou en situation où l'expérience et la construction active de réponses seront soutenues par un aidant, comme le tuteur. Remarquons par ailleurs que ces deux éléments sont profondément associés, les compétences professionnelles étant liées à un individu, et non à un poste de travail.

En outre, les évolutions de plus en plus rapides des savoirs et des techniques, la spécialisation des entreprises et des organisations ne permettent plus à l'enseignement, notamment professionnel, de disposer des ressources (en matériel, par exemple) pour assurer un enseignement totalement intra-muros. Une partie de la formation est donc déléguée au lieu de travail, que ce soit pendant les études (stages) ou au début de la vie professionnelle, ce qui implique souvent la mise en place d'un tutorat formel ou informel, induisant un rapport plus REFLEXIF à la pratique.

Enfin, comme le souligne l'éditorial de la revue *Recherche et formation* (1996), « la tendance à l'éclatement de l'espace traditionnel de la formation (...) et la tendance à la mise en place de dispositifs de socialisation de caractère ensemblier, conjuguant à la fois espaces, acteurs et activités formatifs, professionnels et sociaux, comme on le voit bien dans les différentes formes d'alternances ». C'est ce que certains appellent la déformalisation de la formation, dans le cadre du *lifelong* et *lifewide learning*.

Ainsi, la « montée du tuteur » semble résulter de plusieurs facteurs, souvent articulés entre eux dans un contexte de transmission intergénérationnelle. Elle s'effectue dans le cadre plus global de la « modernité réflexive », génératrice de fragilisation identitaire⁶ et d'autonomie assistée (par les travailleurs sociaux, coaches, psychologues et thérapeutes en tout genre ...).

Bernard DE BACKER

Ressources sur le web

Pour des références bibliographiques quasi-exhaustives sur le sujet en France, consultez le site du Centre Inffo⁷ (centre pour le développement de l'information sur l'éducation permanente, France) en utilisant les mots « tuteur » (417 références) et « fonction tutorale » (71 références) :

<http://www.centre-inffo.fr>

Chaque référence, classée par date de parution, constitue un lien qui renvoie vers une brève notice bibliographique accessible sur le même site Internet.

Publication d'une étude par l'APEF

Un document de synthèse sur LE TUTORAT, écrit par B. DE BACKER et publié par l'APEF, sera bientôt disponible. Si vous souhaitez en recevoir un exemplaire, [faites le nous savoir](#). Il vous sera envoyé par mail dès sa parution.

⁵ *La fonction tutorale dans les organisations éducatives et les entreprises*, in *Recherche et formation*, 22, 1996.

⁶ Comme l'écrit P. BLANCARD « Si l'évolution globale de nos sociétés tend à une fragilisation des bases identitaires traditionnellement disponibles, comment ne pas considérer le tutorat (...) comme facilitant les processus d'identification, permettant le développement d'étayages dans un cadre où l'insertion par le travail salarié reste le modèle dominant ? » (in *Compétences à l'œuvre dans l'exercice du tutorat*, 1996).

⁷ Le Centre Inffo est une association française (loi de 1901). Ses coordonnées : 4, avenue du Stade de France - 93218 Saint-Denis La Plaine, cedex Tél. 01 55 93 91 91 - Fax 01 55 93 17 28 (Etranger : 33 1).



2. Actualités des secteurs⁸

□ La saga des communiqués de presse (suite)



Comme nous en avons fait part dans le numéro précédent de LA VIGILANTE⁹, la diffusion des communiqués de presse des tutelles francophones et surtout bruxelloises est particulièrement déficiente. Il y a plus de quatre mois, nous nous sommes abonnés à une « LETTRE D'INFORMATION » mentionnée sur le site web du GOUVERNEMENT WALLON. Nous n'avons toujours rien reçu à ce jour...

La situation semble pire à Bruxelles. Après avoir visité le site du Ministre HUTCHINSON, nous avons contacté son attachée de presse, Zoé (du même nom), qui n'a toujours pas répondu à notre demande du 12 janvier relative aux communiqués de presse. Moins interactif que cela, TU MEURS...

□ Les relais sociaux (Wal.)

Sur proposition du Ministre T. DETIENNE, le Gouvernement wallon a adopté ce jour en dernière lecture l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la reconnaissance et au subventionnement des relais sociaux. L'arrêté relatif aux relais sociaux vise à donner un cadre réglementaire aux relais existants et à venir tout en leur octroyant des subventions récurrentes. A la différence des services d'insertion sociale, il ne s'agit pas d'agréer, mais de mettre en œuvre des dispositifs uniquement initiés par le Gouvernement. Il lui revient en effet de choisir le lieu où un Relais social sera implanté.

Ce choix est basé sur 2 critères : l'existence ou non d'un dispositif d'urgence sociale (DUS) pour les RELAIS URBAINS et le taux de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale pour les RELAIS INTERCOMMUNAUX. Pour être reconnu par le Gouvernement, un relais social doit être constitué sous la forme d'une association pour les relais urbains.



Concernant les relais intercommunaux, l'association est préconisée tout comme la constitution d'une ASBL, celle-ci étant peut-être moins lourde à créer. L'association reconnue Relais social est composée d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration mais aussi d'un comité de pilotage.

Ce dernier est la particularité des relais sociaux et représente l'organe de gestion quotidienne du dispositif : il est composé paritairment de représentants publics et privés issus du CPAS, de la Ville, des hôpitaux mais aussi du secteur des maisons d'accueil, de la santé mentale, de l'action sociale etc. Il est présidé par un représentant du Ministre ayant les Affaires sociales dans ses attributions et est chargé de faire des propositions d'actions au conseil d'administration ou à l'assemblée générale.

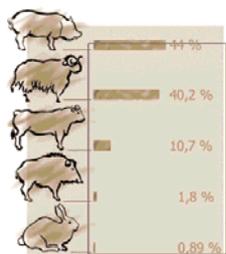
Il est important de souligner que toute décision de l'assemblée générale et du conseil d'administration est prise à la majorité des voix tant des représentants des partenaires publics que des représentants des partenaires privés. Le secteur associatif se trouve donc sur le même pied de décision que le secteur public, ce qui constitue une première en Région wallonne. Cet arrêté assure également une certaine pérennité aux emplois créés par les relais. Au niveau budgétaire, il octroie des moyens importants aux centres urbains en fonction de la densité de leur population. C'est ainsi que les villes de plus de 150.000 habitants se verront octroyer des moyens importants mais qu'il sera loisible aux villes à plus faible densité de population de voir une augmentation de leurs budgets sur base d'une analyse circonstanciée des besoins sociaux à rencontrer par des moyens supplémentaires. (29 janvier 2004)

⁸ Notamment sur base des communiqués des tutelles (Région wallonne, Communauté française, COCOF...).

⁹ Voir « Belgique : La quête des communiqués de presse au pays de Kafka ».



❑ IWEPS : Evaluation et statistiques (Wal.)



Le Ministre-Président wallon, J.-C. VAN CAUWENBERGHE, a installé, en présence des neuf recteurs wallons, de l'Union Wallonne des Entreprises et de l'Union des Classes Moyennes, ce mardi 2 mars 2004, le Conseil wallon de l'évaluation, de la prospective et de la Statistique.

Créé par le Décret du 4 décembre 2003, son rôle est d'assurer le Conseil scientifique du nouvel INSTITUT WALLON DE L'EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE (IWEPS). Il est composé des neuf recteurs des universités francophones, ainsi que de cinq membres désignés par le Gouvernement wallon sur proposition du Conseil Economique et Social de la Région Wallonne (CESRW) et du CWEDD.

Le Ministre a rappelé les quatre missions confiées au Conseil :

1. L'ASSISTANCE SCIENTIFIQUE de l'Institut. C'est celle qui avait été assignée, en 1991, au Conseil wallon de la Statistique dont le nouveau Conseil reprend la compétence. L'Institut devenant ainsi l'interface unique de la Région vis-à-vis des services statistiques européens mais aussi fédéraux et des autres entités fédérées.
2. Fournir au Gouvernement toute RECOMMANDATION, d'initiative ou sur demande, en matière d'évaluation, de prospective et de statistique.
3. Emettre un AVIS SUR LE PROGRAMME pluriannuel DE RECHERCHES menées par l'Institut. Ce programme de recherches fixé par le Gouvernement après avis du Conseil, balisera le travail de l'IWEPS pendant cinq ans et permettra dès lors une meilleure planification des recherches menées par l'Institut.
4. Emettre un AVIS SUR LE RAPPORT annuel d'activités de l'Institut.

Le Ministre a fixé au Conseil un premier thème de réflexion prospective, les facteurs de l'insertion professionnelle des jeunes, de la formation à l'emploi. Dans l'esprit du Contrat d'Avenir pour la Wallonie qui faisait des jeunes l'une de ses priorités, l'objectif est de définir les études et enquêtes à réaliser pour réussir une meilleure insertion socioprofessionnelle des jeunes en Wallonie.

❑ Code du logement (Bxl)

Tous ceux qui circulent à Bruxelles ont sans doute vu les affiches représentant l'intérieur d'un logement insalubre (WC sordide, murs lépreux...) barré d'une grande croix rouge et d'un vigoureux « PLUS A BRUXELLES ! ». Les Eurocrates semblent même avoir été choqués par ces rudes images et ont demandé d'enlever les affiches devant le parlement européen : « Cachez ce malsain que je ne saurais voir ! »



En deux mots, le code du logement qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2004 (longtemps après les codes flamands et wallons) émet de solides balises en matière de location d'un logement dans une région où 60% des habitants sont locataires. Ce Code a pour objectif de traiter deux aspects problématiques du logement en Région bruxelloise : l'insalubrité et la pénurie. Le code met deux outils à la disposition des pouvoirs publics : les ATTESTATIONS ET CERTIFICATS DE CONFORMITE et le système de DROIT DE GESTION PUBLIQUE. Le logement est en effet devenu la première préoccupation des Bruxellois.

L'article 23 de la Constitution belge garantit à chacun le droit de vivre dans un logement décent, mais ce droit est de moins en moins respecté à Bruxelles. Or le logement, au même titre que l'emploi ou la santé, est un besoin premier. C'est pour lutter contre le fléau des marchands de sommeil et des taudis mais également pour aider l'ensemble des propriétaires-bailleurs que la Région de Bruxelles-Capitale s'est enfin dotée d'un Code du Logement. Ce Code édicte des normes claires, strictes et minimales que devront respecter tous les logements mis en location à Bruxelles à partir du 1er juillet 2004.

Pour en savoir plus : <http://www.code-logement.be>



3. Vu de Flandre



Flandre¹⁰

□ Homosexualité à l'école : l'enquête de la *Holebifabriek*

La vision de la Flandre qu'ont les francophones nous semble parfois unilatérale, un peu comme dans la chanson de Brel : « Nazis durant les guerres et catholiques entre elles ». A vrai dire, la Flandre est un ensemble humain particulièrement contrasté où le Vlaamse Blok peut côtoyer des initiatives d'une audace qui ferait rougir bien des *franstaligen*. Ainsi, imagine-t-on un Ministre de la Communauté française soutenir une étude sur l'homosexualité à l'école et se réjouir de la relative tolérance qui se dégage de ses résultats ?



La Ministre flamande de l'enseignement, M. VANDERPOORTEN a en effet présenté les résultats d'une enquête en milieu scolaire réalisée par l'asbl « DE HOLEBIFABRIEK ». Rappelons que le terme HOLEBI désigne les personnes qui ont une orientation homosexuelle, lesbienne ou bisexuelle. L'enquête a été mise en oeuvre par l'Université d'Anvers auprès de 41.413 jeunes de 183 écoles. Son objet était de prendre la mesure des attitudes des jeunes vis-à-vis des Holebis.

2,2% des jeunes interrogés disent faire partie des Holebi, et ceci autant chez les garçons que chez les filles. 4% des garçons disent avoir des relations sexuelles avec d'autres garçons et 6% des filles avec des filles. Si 70% des jeunes disent ne pas éprouver de problèmes à fréquenter amicalement des Holebi, ils sont nettement plus réservés pour participer à une fête ou soirée Holebi. Seulement 14% estiment que les Holebi ne devraient pas pouvoir se marier et près de 50% pensent qu'ils ne devraient pas pouvoir élever des enfants. Les jeunes flamands ne semblent cependant pas sujets aux stéréotypes véritablement négatifs. Ainsi, seulement 7% des jeunes interrogés pensent que les lesbiennes éprouvent une haine pour les hommes.

La moitié des jeunes interrogés estiment que la sexualité holebi peut être discutée à la maison et un peu moins de la moitié qu'un petit ami holebi serait bien accueilli à la maison, mais mieux par la mère que par le père. Paradoxalement, les réactions négatives des amis en cas de « coming out » sont jugées supérieures à celles des parents et près des trois quarts des holebis interrogés n'oseraient pas faire part de leur orientation sexuelle à leurs camarades de classe et 40% craignent des réactions négatives des enseignants.

Les chercheurs ont également mis certaines variables en lumière qui influent sur l'attitude à l'égard des holebis. Sans surprise, les personnes ayant un statut socioéconomique élevé développent des réactions plus positives, ce qui vaut aussi pour les femmes. Les étudiants inscrits dans le secondaire artistique ont le moins de préjugés, alors que la situation est inverse dans le professionnel.

Une des recommandations du rapport est de développer l'information sur la sexualité holebi et de créer un climat plus sécurisant dans les écoles afin de permettre aux jeunes d'éprouver moins de craintes quant à l'expression de leur sexualité. La ministre a donné instruction à l'inspection scolaire, dans le cadre de l'égalité des chances, d'analyser comment la sexualité holebi est abordée dans l'enseignement secondaire. Il s'agira notamment de voir comment les documents pédagogiques fournis (la vidéo « *Sam en Lisa* » et le document « *Ik weet wie ik ben* ») sont utilisés. La Ministre a par ailleurs déclaré avoir été particulièrement choquée par les propos du Cardinal JOOS qui avait traité les homosexuels de pervers¹¹. (26 janvier 2004)

Pour plus d'informations, et notamment la brochure *Op weg naar een holebivriendelijke school* (Vers une école accueillante pour les holebis), voir le site : <http://www.holebifabriek.be>

¹⁰ Principalement sur base des communiqués de presse du Gouvernement flamand.

¹¹ Dans ce domaine, certains psy n'ont pas été en reste.



□ Accueil de l'enfance

La Ministre A. BYTTEBIER demeure convaincue que plus de moyens doivent être investis dans les services conventionnés, afin d'offrir des places plus nombreuses et moins onéreuses pour les parents. Dans la foulée de la conférence des Entrepreneurs (*Ondernemersconferentie*) de décembre 2003, la Ministre avait déjà élaboré une proposition pour augmenter les places et les opportunités d'emploi dans ce secteur. Le gouvernement flamand avait alors convenu d'investir 4 millions d'euros supplémentaires.



Ces moyens doivent être affectés prioritairement aux villes et aux communes ayant les besoins les plus criants, les fameuses « taches blanches ». A côté de cela, il y a également des initiatives dans des quartiers plus déshérités qui ne tiennent pas seulement compte des besoins spécifiques des demandeurs d'emploi, mais offrent également un service d'accueil des enfants. De nouveaux projets pourraient être mis sur pied par le biais des chèques-service et l'on pourrait faire preuve de plus de flexibilité dans les services existants. Mais la Ministre estime que ces initiatives doivent toujours se situer dans le cadre des NORMES DE KIND EN GEZIN, équivalent flamand de l'ONE, afin de garantir un accueil durable et de qualité (30 janvier 2004).

La même Ministre exprime sa satisfaction au sujet de l'accord qui a finalement été atteint en matière d'introduction des chèques-service dans l'accueil de l'enfance. L'offre va dans un premier temps être augmentée par un investissement supplémentaire de 4 millions d'euros et ensuite être renforcée par l'usage des chèques-service. Parmi l'offre d'accueil il y aura également l'accueil à domicile sous le contrôle de Kind en Gezin. Des initiatives expérimentales sont également autorisées, mais sous de strictes conditions. Elles seront évaluées après 2 ans. Une plus grande flexibilité dans l'accueil sera donc proposée pour répondre à des besoins spécifiques des parents (3 mars 2004).

□ Aide à la jeunesse : des parcours intensément structurés

Face à des jeunes qui se trouvent dans une situation très grave en matière éducative et développent des troubles du comportement extrêmes, la Ministre BYTTEBIER a signé une convention avec les services qui s'engagent dans une initiative expérimentale dans le cadre de l'aide à la jeunesse : « L'accompagnement intensif et structuré de parcours » (*Gestructureerde Intensieve Trajectbegeleiding*). 500.000 euros seront octroyés afin de soutenir ces projets dans la province d'Anvers.

Malgré les engagements intenses et quotidiens des services d'aide pour résoudre des problèmes éducatifs parfois très complexes, il faut néanmoins constater que l'offre actuelle n'est pas toujours suffisante. Les jeunes dont il s'agit risquent de passer entre les mailles du filet de l'aide sociale ou d'être renvoyés d'un service à l'autre. Le projet « accompagnement intensif et structuré de parcours » s'adresse spécifiquement à ce groupe de jeunes. Il s'agit de construire un « parcours sur mesure » pour ces jeunes et leur environnement (2 février 2004).

□ Aide aux détenus : 58.000 empreintes digitales

La Ministre BYTTEBIER (toujours elle...) a reçu plus de 58.000 empreintes digitales de l'asbl *Welzijnzorg*. Ceci a été fait dans le cadre de la campagne « prisonnier dans la pauvreté » (*Gevangen in armoede*) mise en œuvre par cette asbl et ses partenaires. L'objectif est d'inciter les autorités à mettre en œuvre une politique plus positive à l'égard des détenus. Cette initiative est la bienvenue, car investir dans l'avenir des détenus n'est pas une évidence.

Le gouvernement flamand avait approuvé en 2000 un plan stratégique pour l'aide aux détenus. Chaque jour des prisonniers sont libérés et deviennent dès lors des ex-détenus. On attend d'eux qu'ils assument à nouveau leur rôle de père, de compagnon, de travailleur et de citoyen. On escompte qu'ils se réintègrent dans la société. Il en résulte que les détenus doivent pouvoir



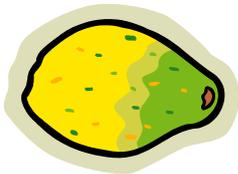


accomplir leur peine de manière à avoir de meilleures perspectives pour la vie qui suivra leur détention.

La Ministre a dès lors choisi une approche qui intègre tous les domaines importants pour la réinsertion des détenus. A côté de l'aide psychosociale il y a aura également une offre d'aide dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la culture et du sport. Il faut également que les détenus puissent parler de leurs problèmes avec leur famille, notamment en matière de travail et de réinsertion. Bref, le maintien des liens familiaux et autres liens sociaux est essentiel pour que la libération ne soit pas un échec. Par conséquent, les départements de l'enseignement, de l'emploi, de la culture, du sport et de la santé sont impliqués de manière active dans l'élaboration d'un plan stratégique flamand pour l'aide et le soutien des détenus (27 février 2004).

□ Mangez des fruits !

L'activité sportive et les bienfaits d'une bonne alimentation sont décidément à l'ordre du jour. La Ministre BYTTEBIER (dont le dynamisme est sans doute l'effet d'une forte consommation d'agrumes...) a donné le coup d'envoi de la campagne « FLANDRE SPITANTE » (*Vinnig Vlaanderen*). Cette année, l'alimentation équilibrée succède à « bougez-vous sainement » comme thème central de la campagne de sensibilisation, mise en œuvre avec les Logos (centres régionaux de santé).



FLANDRE SPITANTE veut faire la promotion active de l'alimentation saine via une campagne ayant pour thème « bouger et manger sainement, on le fait pour être bien dans sa peau ». Faire réfléchir les jeunes et les aînés à leurs habitudes alimentaires se fait par le biais d'un quadruple test : absorption de liquides, de fruits et de légumes, de fibres et de graisses. De nombreuses initiatives sont lancées à différents niveaux. L'action a démarré dans une école à Bruxelles et la Ministre a développé un modèle d'après lequel les écoles veillent à ce que les enfants mangent des fruits au moins une fois par semaine durant toute l'année scolaire.

D'autres initiatives sont lancées dans les entreprises, les centres culturels, les communes... Cette campagne est soutenue par le magazine *Klasse* et la chaîne thématique *Ketnet* (2 mars 2004).

□ Validation des compétences

Le Gouvernement flamand a APPROUVÉ LE PROJET DE DÉCRET relatif au titre de compétence professionnelle (*titel van beroepsbekwaamheid*). Avec ce projet, selon le Gouvernement, un chemin est libéré pour que des milliers de Flamands puissent acquérir un titre professionnel sur base de l'expérience professionnelle. Les travailleurs et demandeurs d'emploi peuvent acquérir un titre de compétence s'ils peuvent attester qu'ils ont acquis une série de compétences nécessaires à l'exercice d'une profession. Ces compétences peuvent être acquises via des apprentissages formels et non-formels, mais aussi par le biais de l'expérience de vie quotidienne, de vie associative et de travail.

Cet outil permet aux travailleurs de connaître une promotion sociale et autorisera une revalorisation de milliers de Flamands qui ont quitté l'école sans diplôme. Il s'agira d'une mise en valeur des savoirs et des savoirs-faire des travailleurs et d'une simplification de la recherche d'emploi pour les autres, dans la mesure où ils pourront mieux faire état de leurs compétences.

Tout le monde a le droit d'entamer une procédure d'obtention d'un titre de compétence professionnelle. La reconnaissance d'une compétence est toujours liée à un métier ou une spécialisation, comme par exemple : maçon, employé polyvalent, agent de voyage, etc. Pour mesurer les compétences l'on fera appel aux profils professionnels élaborés par le SERV.

Chaque personne intéressée devra procéder en trois étapes : établissement d'un portfolio de compétences, évaluation des compétences, délivrance d'un titre ou indication des compétences encore à acquérir pour obtenir le titre.

Le Gouvernement flamand reconnaîtra les instances qui s'occuperont de l'évaluation et de la validation des compétences. Le parlement flamand devra examiner le projet de décret au printemps 2004. Si tout se passe comme prévu, une quinzaine de professions (dont certaines faisant l'objet d'une offre insuffisante) devraient être concernées d'ici l'automne (8 mars 2004).



4. Documents, bibliographie et liens vers la Toile

[LE TUTORAT DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION](#), G. BARNIER, L'Harmattan, 2001

Le livre de Gérard BARNIER, professeur à l'IUFM d'Aix-Marseille et au département des sciences de l'éducation de l'Université de Provence, a le mérite d'étudier à la fois le tutorat dans l'enseignement et dans la formation professionnelle, mais également ailleurs (comme dans les réseaux d'échanges de savoirs). Il est par ailleurs très centré sur « l'effet-tuteur », c'est-à-dire le bénéfique formatif et identitaire (estime de soi, sentiment de progresser...) que le tuteur peut retirer de cette pratique. Deux chapitres sur six sont en effet consacrés à cette dimension de la pratique tutorale, soit le troisième « Apprendre en enseignant » et le sixième « Autour de l'effet-tuteur ».

Cet ouvrage de 290 pages divisé en six chapitres fait d'abord la part belle à la mise en perspective historique, principalement dans le monde de l'enseignement. Cette prise de recul est loin d'être superflue, car elle nous montre combien les objectifs conjoints de socialisation et d'éducation sont profondément liés dans la pratique tutorale et sont dès lors le reflet des modèles plus globaux. Cet historique est nettement moins développé en ce qui concerne le monde du travail, si ce n'est un très bref sous-chapitre consacré au compagnonnage. Ce n'est que dans la partie consacrée aux « Multiples facettes du tutorat aujourd'hui » que G. BARNIER aborde les pratiques du tutorat dans les entreprises.

L'avant dernier chapitre, « Interactions sociocognitives et tutorat » est plus théorique. Il tente de rendre compte de la grande diversité des formes de tutorat dont le point commun est d'être « une forme d'apprentissage coopérant, interactif, présentant une double dimension cognitive et sociale ». L'auteur souligne très justement que l'approche sociocognitive reconnaît un rôle structurant aux variables sociales et culturelles dans le développement cognitif. Il s'agit dès lors, à travers une série de théoriciens, de prendre la mesure et d'expliquer l'apport particulier du tutorat dans l'apprentissage.

Un ouvrage intéressant mais qui nous semble trop centré sur le monde scolaire et une approche psychopédagogique, ne prenant pas suffisamment en compte, selon nous, les déterminants sociologiques profonds qui peuvent expliquer les modalités et les variations des pratiques tutorales à travers l'histoire récente.

[LES AINÉS DANS LA VILLE. VIEILLIR A BRUXELLES](#), Groupe Ecolo du parlement bruxellois, 2004

Non, nous ne faisons pas ici de la retape pour un parti politique à la veille des élections régionales et européennes, mais saluons simplement la parution de cet ouvrage clair et pédagogique d'une centaine de pages, superbement mis en page et illustré.¹²



Ce livre se veut à la fois une réflexion sur la problématique du vieillissement - dont ses enjeux plus particuliers en ville et à Bruxelles - et un guide fournissant de multiples informations et adresses utiles dans la région bruxelloise. Il expose bien entendu également les propositions du parti vert dans ce domaine.

Le premier chapitre analyse en termes clairs la « révolution grise » qui attend notre société, dont les évolutions démographiques et les progrès médicaux vont profondément bouleverser la structure des âges qui a aujourd'hui plus la forme d'une mongolfière que de la pyramide de Kheops.

Mais ce phénomène, comme toutes les transitions démographiques, est un processus lent et long qui résulte de nombreux facteurs. Il n'est par ailleurs pas égal et comporte de nombreuses variations selon le sexe, le statut socioprofessionnel ou l'appartenance ethnique. La société bruxelloise est donc appelée à devenir non seulement une société MULTICULTURELLE mais également MULTIGENERATIONNELLE¹³, ce qui incite, pour faire cohabiter tout ce petit monde, à la transformer plutôt en « inter » (culturelle et générationnelle) qu'en « multi »...

¹² Un ouvrage portant sur le même sujet a été publié à l'instigation du Ministre wallon des affaires sociales.

¹³ Les deux étant d'ailleurs croisés : les jeunes sont plutôt d'origine étrangère et les aînés d'origine belge.



Le second chapitre aborde le thème de la santé, qu'elle soit physique ou mentale, sans oublier les effets de l'isolement social. Le livre détaille ensuite dans le chapitre « L'offre de services en Région bruxelloise » la jungle institutionnelle bruxelloise et tente de présenter un tableau clair des diverses tutelles politiques qui influent sur le sort des seniors à Bruxelles. De nombreuses adresses sont données dans la foulée : centre de coordination de soins à domicile, service d'aide ménagère et familiale, télé-vigilance, maisons médicales, services de santé mentale, soins palliatifs... On y présente également la problématique des maisons de repos dans la Région (220 maisons et 17.287 places, avec une prédominance écrasante de maisons privées (180), mais, curieusement, sans préciser si ce terme désigne les maisons commerciales ou les asbl. Une attention est portée aux problèmes particuliers des petites maisons à Bruxelles qui n'atteignent pas la taille suffisante pour faire des économies d'échelle et éprouvent des difficultés pour respecter les normes.

Dans le quatrième chapitre est abordée la question du vieillissement de la population d'origine immigrée qui constitue une situation nouvelle avec des problèmes spécifiques. Les questions du logement, de l'urbanisme, du transport et de la sécurité sont abordées ensuite. Enfin les thèmes du marché du travail, des prépensions et des pensions précèdent les questions de droits et de citoyenneté. Le livre se termine par les loisirs mais aussi les possibilités d'engagement citoyen des aînés dans la cité.

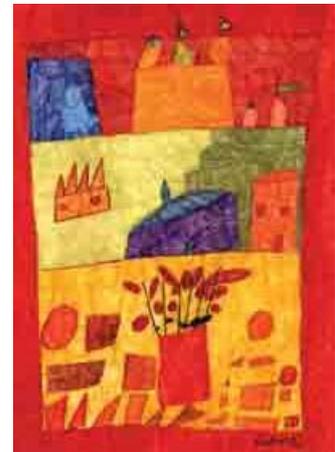
LES CARNETS DE L'EDUCATEUR. EXPLORATION DE LA PROFESSION, F. GASPAR, M. GILLES, D. WAUTIER, A. WERY, M. DAVAGLE, J. VANHAVERBEKE, C. DESMECHT, F. HUVELLE, J. WACQUEZ, 350 pages, Rhizome asbl, 2004

Après une première publication en 1996 sous les auspices du Fonds ISAJH, une seconde en 2000 par Rhizome asbl, la troisième mouture des fameux carnets vient de sortir chez le même éditeur. Les évolutions sectorielles justifiaient cette nouvelle édition actualisée. Ceci concerne notamment les nouveaux arrêtés AWIPH, la mise en place des arrêtés relatifs à l'Aide à la Jeunesse, les transformations du secteur de la petite enfance, l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés et... le passage à l'EURO !

Cet ouvrage est l'œuvre de plusieurs auteurs bénévoles sans rédacteur en chef et - comme le signale prudemment l'introduction - où chacun est responsable de ses écrits.

Comme dans les éditions précédentes, l'ouvrage est divisé en trois CARNETS :

1. Le PREMIER CARNET concerne de manière transversale les « CONTOURS DE LA PROFESSION » d'éducateur. Cette partie rédigée par F. GASPAR et A. WERY comporte une large partie historique où l'on « remonte le fleuve » dont on imagine qu'il n'a pas été plus impassible que celui que descendait A. Rimbaud dans le « Bateau ivre ». D. WAUTIER y dresse ensuite patiemment la « carte générale » du champ de l'aide sociale et des compétences socio-éducatives dans notre joli pays surréaliste.
2. Le SECOND CARNET est relatif à la « GEOGRAPHIE DES SECTEURS ». Divers auteurs y décrivent le paysage des très nombreux secteurs sociaux qui constituent autant de lieux d'exercice du métier d'éducateur : aide à la jeunesse, aide aux personnes handicapées, petite enfance, personnes âgées, santé, socioculturel, milieu scolaire, monde pénitencier, aides aux adultes en difficulté, services communaux...
3. Le troisième carnet, très bizarrement intitulé « CURIOSITES ET POINTS DE VUE »¹⁴, aborde des éléments aussi essentiels que le contenu du travail (pas de mention d'auteur), les conditions de travail (M. DAVAGLE) et la formation (F. GASPAR).



Un regret en ce qui concerne la mise en page. La police de caractère est parfois très petite et le repérage des chapitres, sections et sous-sections n'est pas toujours aisé.

Prive de vente 12 euros. Disponible uniquement sur commande à l'adresse suivante :

therese.gossiaux@belgacom.net

¹⁴ Sans doute pour rester dans la métaphore des guides touristiques...



5. Travaux en cours et en projet dans les Fonds sectoriels

□ Avertissement

L'absence de données signifie que le responsable rédactionnel n'a pas reçu d'informations nouvelles se rapportant au Fonds en question. Le lecteur est dès lors prié de se reporter à un numéro antérieur de **LA VIGILANTE** pour prendre connaissance des projets en cours.

Pour rappel, les numéros précédents peuvent être obtenus sur simple demande auprès de l'APEF.

□ Etudes transversales

1. Etudes disponibles

- L'étude exploratoire sur la problématique de la SUPERVISION et celle relative à la VALIDATION DES COMPETENCES sont disponibles sur simple [demande](#) en FORMAT PDF. Une nouvelle étude consacrée au TUTORAT devrait être terminée en avril 2004. Elle sera également disponible sur simple demande. (Bernard DE BACKER)

□ Etudes et projets spécifiques

1. CP 305.2 - Fonds des Milieux d'accueil de l'enfance

- Pas de nouvelles de ce Fonds par rapport à **LA VIGILANTE** précédente.

2. CP 305.2 - Fonds des Etablissements et services de santé

- Pas de nouvelles de ce Fonds par rapport à **LA VIGILANTE** précédente.

3. SCP 318.1 - Services d'aides familiales à domicile

- Pas de nouvelles de ce Fonds par rapport à **LA VIGILANTE** précédente.

4. SCP 319.02 - Fonds social ISAJH (Institutions et Services d'Aide aux Jeunes, aux adultes et aux Handicapés)

- Pas de nouvelles de ce Fonds par rapport à **LA VIGILANTE** précédente.

5. Fonds Old Timer

Le PLAN TANDEM 1 est mis en place. Le 23 mars, à l'occasion d'une conférence de presse organisée par le Ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Région wallonne, le Président du Fonds Old Timer, Monsieur Baudouin ROGER, a dressé un premier bilan des demandes d'aménagement de fin de carrière introduites dans le cadre du plan Tandem 1.

Depuis le 1 janvier 2004, 88 dossiers ont été rentrés au Fonds social par des travailleurs (euses) de plus de cinquante ans et se trouvant au maximum de leur échelle barémique. 62 % de ces dossiers sont des travailleuses. 4 ont plus de 60 ans et 20 plus de 55 ans.

Les fonctions représentées sont les éducateurs(trices) soit 39 demandes, le personnel paramédical (11 demandes), les chefs éducateurs(trices) (9 demandes), le personnel ouvrier (6 demandes), le personnel administratif (6 demandes), les postes de direction et chef de groupe (9 demandes), les puéricultrices (5 demandes), les psychologues (3).

Les 15 premières interventions financières ont débuté en janvier et 46 dossiers sont actuellement finalisés. Monsieur ROGER a également souligné que les demandes actuelles représentent près de 50% des travailleurs(euses) du secteur de l'accueil et de l'hébergement agréé par l'Awhiph se trouvant dans les conditions pour obtenir l'allocation Tandem 1.

L'après midi de ce 23 mars, 18 personnes entrées dans le plan tandem 1 ont participé à une rencontre autour d'un repas convié par le Ministre. Ce fut l'occasion d'échanges entre les précurseurs du Tandem 1, mais également avec les représentants du comité de gestion du Fonds et le Ministre.



Le Fonds Old Timer en collaboration avec l'asbl RTA a procédé à l'occasion de cette rencontre à une série d'interviews de ces travailleurs(euse). Ces reportages feront l'objet d'un montage vidéo afin de sensibiliser le secteur ainsi que les autres secteurs du non marchand à cette nouvelle mesure d'aménagement de fin de carrière et de la mesure de TUTORAT l'accompagnant qui constitue le PLAN TANDEM 2. Certains plans vidéo seront également intégrés au site WEB en construction.



Dans le cadre de cette sensibilisation d'autres secteurs au plan Tandem, le comité de gestion présentera le 1 avril au Conseil Economique et Social de la Région wallonne dans le cadre d'une table ronde intersectorielle les dispositifs TANDEM 1 ET 2 aux différents partenaires sociaux du secteur marchand et non marchand.

La mesure tutorat dans le cadre de l'aménagement de fin de carrière dans le secteur de l'AWIPH a été finalisée par le comité de gestion le 10 mars 2004. Celui-ci débutera le 1 avril et un dépliant décrivant les modalités d'accès à cette

nouvelle mesure vient de sortir de presse. Il vous est présenté en annexe de ce numéro. 305.100 € sont prévus pour développer cette mesure dans le cadre d'un financement par le Gouvernement wallon au Fonds Old Timer. Une convention collective est en voie d'être finalisée avec le secteur des maisons d'accueil pour adultes et les maisons maternelles pour l'accès au tutorat dans le cadre de l'aménagement de fin de carrière.

Les TANDEM 3, 4 ET 5 sont en voie de finalisation : ils concernent l'aménagement de fin de carrière dans les secteurs de l'Aide à la Jeunesse, des services spécialisés de la petite enfance et des maisons d'accueil pour adultes et maisons maternelles.

Philippe CULOT

Pour plus d'information, contactez soit le responsable du Fonds, Philippe CULOT ou le collaborateur, Nicolas DIMITRIADIS. Tel : 02 227 22 48 M : old-timer@apefasbl.org
 Pour plus de détails, voir le [site du ministre T. DETIENNE](#).

6. CP 329 - Fonds social du secteur socioculturel et sportif

- Toujours pas de nouvelles informations par rapport à La Vigilante précédente. Se passe-t-il encore quelque chose dans ce secteur ?

7. Collaborations APEF et FE-BI

- L'asbl FE-BI regroupe les fonds sociaux (de formation pour les groupes à risque, Maribel social...) des secteurs fédéraux : Hôpitaux, Maisons de repos, Soins à domicile, et bicommunautaires : services ESS 305.2 et 319 subsidiés par la COCOM à Bruxelles).
- Dans le cadre du Fonds MR-MRS (MAISONS DE REPOS et MAISONS DE REPOS ET DE SOINS), Bernard DE BACKER a animé avec Edmond MITANO deux séries de six réunions de réflexion organisées à Bruxelles, Nivelles, Charleroi, Namur, Liège et Tournai. Ces réunions avaient pour objectif de mieux prendre la mesure de l'ensemble de la problématique du terrain et des besoins plus spécifiques pouvant être rencontrés par des actions du Fonds social MR-MRS. Le rapport issu de ces réunions a été remis aux membres francophones du comité de gestion du Fonds. Les lecteurs intéressés peuvent s'adresser à [Edmond MITANO](#).

PROCHAIN NUMERO : JUIN 2004